

## Rapport annuel

Syndicat Mixte des Eaux de la Valière - SYMEVAL

# Prix & Qualité

service de l'eau potable

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2016  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2016

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS .....	4
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU .....	5
■	VOLUMES VENDUS ET EXPORTES .....	6
■	BILAN DES VOLUMES.....	7
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	7
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>8</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	8
■	EVOLUTION DES TARIFS DE VENTE EN GROS AUX COLLECTIVITES .....	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	9
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>10</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	11
■	PERFORMANCE DU RESEAU .....	13
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	14
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>15</b>
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE.....	15
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	15
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	15
■	PRESENTATION DES PROJETS.....	15
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>16</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	16
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE .....	16

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le Syndicat Mixte des Eaux de la Valière - SYMEVAL exerce la mission production de la compétence eau potable.

Le Syndicat Mixte des Eaux de la Valière - SYMEVAL regroupe les communes d'Argentré-du-Plessis, Liffré et Vitré.

Ainsi que les collectivités : SI DES MONTS DE VILAINE, SI DES EAUX DE CHATEAUBOURG, SI DES EAUX DE LA FORET DU THEIL, SI DES EAUX DE VAL D'IZE et SYNDICAT DU PERTRE-ST CYR.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

154 500 habitants sont desservis

Population en vigueur en 2016 (données Insee 2013 - Décret N° 2015-1851 du 29 décembre 2015) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

### ● Mode de gestion en 2016

Le service est exploité en affermage et en régie :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le SIE de Châteaubourg a transféré au SYMEVAL la nouvelle usine de production du Plessis- Beucher. Celle-ci n'a pas été intégrée dans le périmètre d'affermage de Véolia. Elle est gérée en régie jusqu'au 31/12/2016.
- Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2005. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2016.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	26/10/2012	Prise en charge de travaux à réaliser suite variation des volumes produits, modification de la rémunération, révision de la valeur de production de référence à savoir : 3 450 000 m3.
2	23/10/2013	Prise en charge de nouvelles installations et de nouvelles obligations, modification du droit à déduction de la TVA, modification de la rémunération du délégataire
3	01/01/2016	Augmentation des volumes produits par l'usine de la Billerie (par rapport au volume de référence de 2012 Adaptation du plan de renouvellement

- *Mode de gestion actuel*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 le service sera exploité en intégralité en affermage. Le délégataire sera la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 12 ans.

### ■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS

Type d'échange	Adhérent	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Vente	ARGENTRE-DU-PLESSIS	maxi 650 m3/jr	2005	12
Vente	SIE DE CHATEAUBOURG	maxi 9 300 m3/jr	2005	12
Vente	SIE des MONTS de VILAINE	maxi 700 m3/j	2005	12
Vente	SIE DE LA FORET DU THEIL	maxi 5 800 m3/jr	2005	12
Vente	SIE DE VAL D IZE	400 m3/j	2007	12
Achat	VITRE	4 600 m3/j maxi d'achat	2011	3

### ■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
d'Export	SMPBC	100 000 m3/an	2013	3
d'Import/Export (échange d'eau)	CEBR (Cesson-Sévigné)	200 000 m3/an	2014	
Export	CEBR (Acigné)	180 000 m3/an	2015	2
d'Import/Export (échange d'eau)	CEBR (Liffré)	200 000 m3/an	2015	2

## ■ RESSOURCES EN EAU

### ● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2015 [m³]	Prélèvement 2016 [m³]	Variation 2015/2016	Observations
Prise d'eau Le Plessis-Beuscher (Vilaine) CHATEAUBOURG	600	3 311 598	3 211 154	-3,03 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 12 avril 2012
Retenue de La Valière (Partie qui alimente La Billerie) VITRE	700	3 812 311	3 915 545	+2,71 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 2 juin 1976
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>7 123 909</b>	<b>7 126 699</b>	<b>+0,04 %</b>	

### ● Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2015 [m³]	Production 2016 [m³]	Variation 2015/2016	Observations
Usine de traitement Le Plessis-Beuscher CHATEAUBOURG	12 000	3 047 099	2 952 729	-3,10 %	
Usine de traitement de La Billerie VITRE		3 338 634	3 549 116	+6,30 %	
<b>Total produit [m³]</b>		<b>6 385 733</b>	<b>6 501 845</b>	<b>+1,82 %</b>	

Le rendement de l'usine de Plessis-Beuscher est de 92% en 2016, du même ordre qu'en 2015.

Le rendement de l'usine de la Billerie est en 2016 de 90,6%, en augmentation par rapport à 2015 (87,6%).

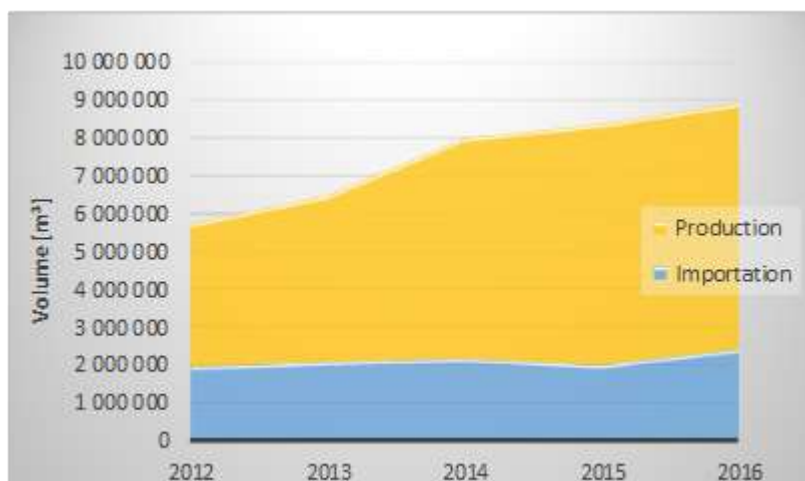
### ● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2015 [m³]	Importé en 2016 [m³]	Variation 2015/2016	Part 2016
VITRE	1 719 502	2 094 480	+21,81%	86,79%
CEBR (Cesson-Sévigné)	180 421	139 029	-22,94%	5,76%
CEBR (Liffré)	78 790	179 775	+128,17%	7,45%
<b>Total import [m³]</b>	<b>1 978 713</b>	<b>2 413 284</b>	<b>+21,96%</b>	<b>100,00%</b>

### ● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2015	2016	Variation	Part 2016
Ressources propres	6 385 733	6 501 845	+1,82 %	72,93%
Importations	1 978 713	2 413 284	+21,96 %	27,07%
<b>Total général</b>	<b>8 364 446</b>	<b>8 915 129</b>	<b>+6,58 %</b>	<b>100%</b>

- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



L'augmentation des volumes produits en 2014 est liée à l'intégration de la nouvelle usine de production du Plessis-Beuscher dans le périmètre du Syméal.

## ■ VOLUMES VENDUS ET EXPORTES

- Volumes vendus aux collectivités adhérentes

Vente à	Vendu en 2015 [m³]	Vendu en 2016 [m³]	Variation 2015/2016	Part 2016
ARGENTRE-DU-PLESSIS	189 413	198 550	+4,82%	2,40%
LIFFRE	78 790	179 775	+128,17%	2,17%
SIE DE CHATEAUBOURG	4 406 827	4 576 790	+3,86%	55,29%
SIE DES MONTS DE VILAINE	299 310	334 300	+11,69%	4,04%
SIE DE LA FORET DU THEIL	2 268 934	2 441 971	+7,63%	29,50%
SIE DE VAL D IZE	119 970	153 720	+28,13%	1,86%
VITRE	269 245	392 210	+45,67%	4,74%
<b>Volume total vendu aux adhérents</b>	<b>7 632 489</b>	<b>8 277 316</b>	<b>+8,45%</b>	<b>100,00%</b>

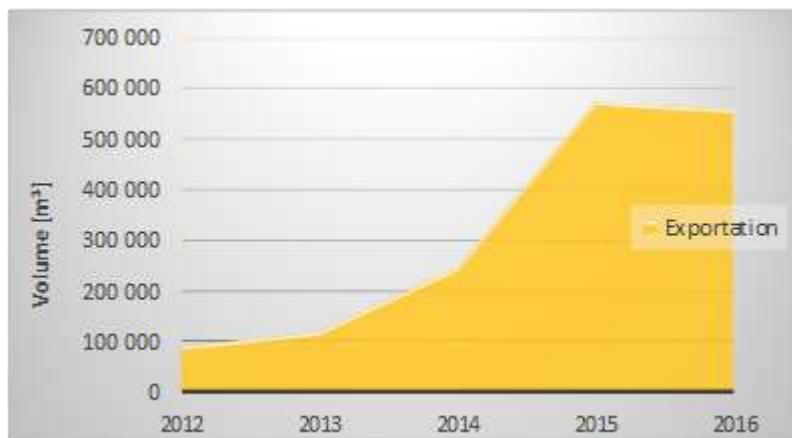
- Evolution des volumes vendus aux adhérents



- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2015 [m³]	Exporté en 2016 [m³]	Variation 2015/2016	Part 2016
SMPBC	119 730	120 660	+0,78%	21,58%
CEBR (Cesson-Sévigné)	238 019	222 515	-6,51%	39,80%
CEBR (Alimentation d'Acigné)	216 766	215 894	-0,40%	38,62%
<b>Volume total exporté</b>	<b>- 574 515</b>	<b>- 559 069</b>	<b>-2,69%</b>	<b>100,00%</b>

- *Evolution des volumes exportés*



L'augmentation des exportations est liée à la restructuration du réseau (Echange d'eau à Cesson) et de la limite administrative entre la CEBR et le Syméval (passage de la commune d'Acigné à la CEBR).

### ■ BILAN DES VOLUMES

Volumes [m³]	2015	2016	Variation
Volume produit	6 385 733	6 501 845	+1,82 %
Volume importé	1 978 713	2 413 284	+21,96 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>8 364 446</b>	<b>8 915 129</b>	<b>+6,58 %</b>

Volume exporté	574 515	559 069	-2,69 %
Volume total vendu aux adhérents	7 632 489	8 277 316	+8,45 %
<b>Volume total vendu</b>	<b>8 207 004</b>	<b>8 836 385</b>	<b>+7,67 %</b>

### ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2015	2016	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	121,4	121,4	+0,00 %

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
16/12/2014	Participation 2016 des collectivités adhérentes
20/12/2016	Participation 2017 des collectivités adhérentes

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

**Au 1er janvier 2017, les tarifs de base du nouveau contrat sont appliqués.**

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.  
Le service est assujéti à la TVA.

### ■ EVOLUTION DES TARIFS DE VENTE EN GROS AUX COLLECTIVITES

	1 <sup>er</sup> jan 2016	1 <sup>er</sup> jan 2017	Variation jan2016-jan2017
<b>Part de l'exploitant</b>			
Part proportionnelle [€/m <sup>3</sup> ]	0,347	0,290	-16,43 %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part proportionnelle [€/m <sup>3</sup> ]	0,075	0,105	+40,00 %
<b>Redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau [€/m<sup>3</sup>]</b>	0,055	0,025	-54,55 %
<b>Prix total HT [€/m<sup>3</sup>]</b>	<b>0,477</b>	<b>0,420</b>	<b>-11,95 %</b>
TVA	5,5 %	5,5 %	
<b>Prix total TTC [€/m<sup>3</sup>]</b>	<b>0,503</b>	<b>0,443</b>	<b>-11,91 %</b>



## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

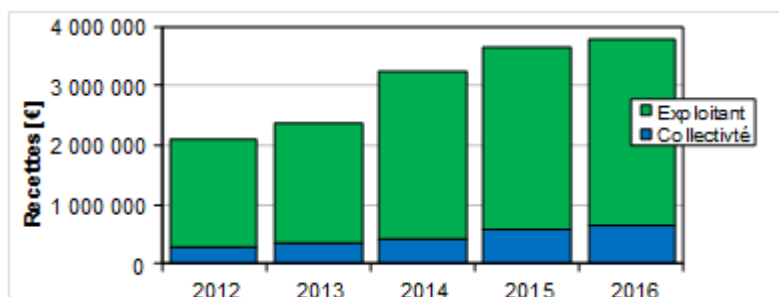
	2015	2016	Variation
Recettes de vente d'eau	593 298,03 €	668 226,67 €	+12,63 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>593 298,03 €</b>	<b>668 226,67 €</b>	<b>+12,63 %</b>

Autres recettes			
Participation des SIE de base	395 224,38 €	369 196,00 €	
Remboursement achat d'eau	- 94 572,50 €	- 115 196,40 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>893 949,91 €</b>	<b>922 226,27 €</b>	

- Recettes de l'exploitant

	2015	2016	Variation
Recettes de vente d'eau	3 071 383,44 €	3 102 880,69 €	+1,03 %
dont abonnements	114 890,00 €	113 867,80 €	-0,89 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>3 071 383,44 €</b>	<b>3 102 880,69 €</b>	<b>+1,03 %</b>

Autres recettes			
Remboursement achat d'eau	- 428 155,50 €	-657 666,72 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>2 643 227,94 €</b>	<b>2 445 213,97 €</b>	



## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

**Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :**

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	26	100 %	-
Conformité physico-chimique	26	100 %	-

#### Commentaires sur la qualité des eaux distribuées (source Véolia)

L'eau distribuée au cours de l'année 2016 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	<b>50 mg/l</b>	<b>0,1µg/l par molécule</b>	COT : 2 mg/l
Eaux vendues	[2,7 – 19,0]	Traces	[1,2 – 2,9]

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. La valeur maximum est de 77µg/l sur le secteur desservi.

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

**Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau**

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)**

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

**Retenue de La Valière (Partie qui alimente La Billerie)**

→	80 %	Arrêté préfectoral du 1976 est en cours de mise en œuvre (Opérations à terminer : Propriété PPI). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. A la fin des travaux, un taux de 100% pourrait être admis	80 %
---	------	---	------

**Prise d'eau Le Plessis-Beuscher (Vilaine)**

→	80 %	Arrêté préfectoral du 19 avril 2005 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut-être admis	100%
---	------	--	------

**Import d'eau traitée depuis VITRE**

→	80 %	L'import vient de la station de la Grange qui traite l'eau de la retenue de la Valière, de la prise d'eau de Pont-Billon et des drains du Pertre. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
---	------	--	------

**Import d'eau traitée depuis CEBR (Liffré – Cesson)**

→	80 %	L'import vient de la station de Mézières sur Couesnon qui traite l'eau prélevée au niveau des drains du Pays du Coglais et de la prise d'eau de la Roche (Mézières sur Couesnon). Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80%
---	------	--	-----

**valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
<b>80 %</b>	<b>87 %</b>

**■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

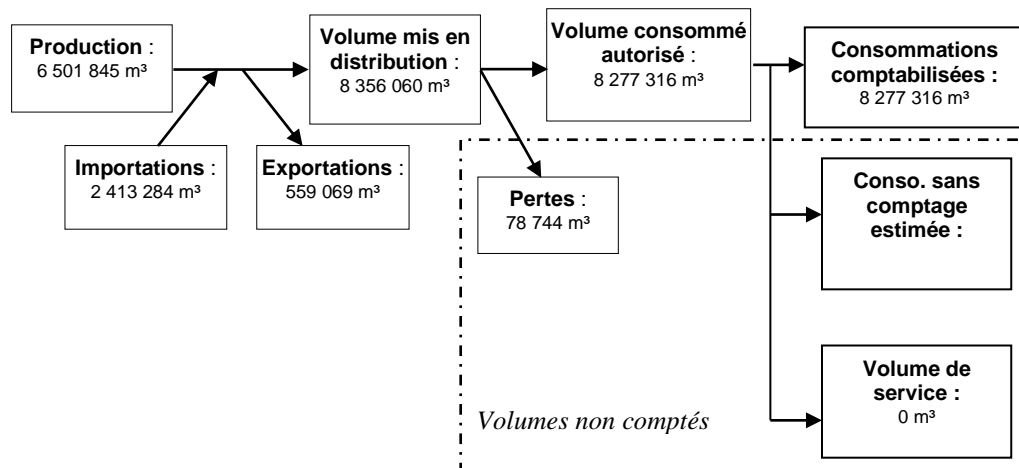
La valeur de cet indice varie entre 0 et 100.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	12
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>77</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage.  
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 0 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau** =  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2012*	2013*	2014	2015	2016
Rendement du réseau [%]	100,4	100,3	98,9	98,1	99,1

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

- **indice des volumes non comptés** =  
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) /  
longueur du réseau hors branchements

	2012*	2013*	2014	2015	2016
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	-0,88	-0,44	1,89	3,55	1,78

- **indice linéaire de pertes en réseau** =  
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2012*	2013*	2014	2015	2016
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	-0,88	-0,44	1,89	3,55	1,78

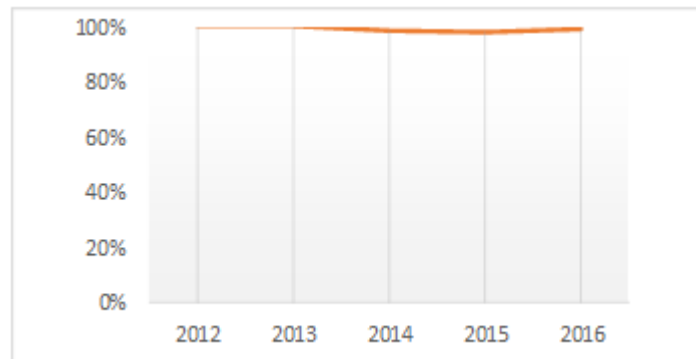
\* Les résultats supérieurs à 100 pour le rendement et négatifs pour les indices sont dus à des incertitudes de comptage. Le volume produit est lié à un comptage (débitmètre) sur une canalisation en diamètre 400, alors que les volumes vendus sont liés à une vingtaine de compteurs volumétriques, généralement de diamètre bien inférieur. L'exploitant a réglé ce problème depuis 2014.

- **indice linéaire de consommation**=  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

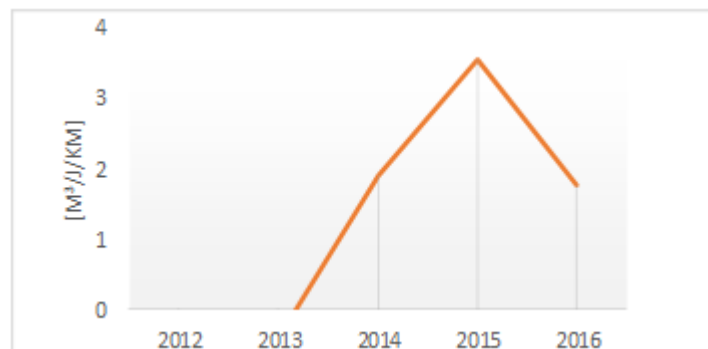
	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	236,9	158,3	178,7	185,2	199,42
Seuil de rendement [%]	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



## ■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0	0	0	0
% de renouvellement du réseau	-	-	-	-	-

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0 %**.

Il est à préciser que le réseau de transport d'eau du SYMEVAL est récent (construit entre 1980 et 2003). Un premier programme de renouvellement est à l'étude.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Construction usine Plessis Beuscher	18 123 €
Interconnexion Symeval/cebr	38 053 €
Réorganisation comptage "La Vigne"	232 €
<b>Montant total des travaux payés (€)</b>	<b>56 408 €</b>

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	13 026 687,48 €	12 128 858,88 €
Remboursements au cours de l'exercice	1 001 082,53 €	1 091 498,21 €
dont en intérêts	213 611,19 €	193 669,61 €
dont en capital	787 471,34 €	897 828,60 €

Le SMG35 participe au remboursement de l'annuité des emprunts à Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 100%.

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2012	2013	2014	2015	2016
Montant de la dotation aux amortissements	731 314,73 €	721 138,41 €	582 799,91 €	574 856,22 €	575 118,87 €

### ■ PRESENTATION DES PROJETS

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
secours AEP secteur de Vitré	1 150 000 €
renouvellement réseau D 300 vers le SIEFT	765 000 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2015	2016
<b>montants des versements à un fonds de solidarité</b>		0,00 €
dont part délégataire		
dont part collectivité		0,00 €

### ■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2015	2016
Subvention à Ille et Vilaine MOPTI - participation à la réalisation d'un puits hydraulique dans le village de Badourou - région de MOPTI au MALI	1 500 €	0 €